

DÉLIBÉRATION N°2024-25_004
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 22 octobre 2024

2 – Affaires statutaires

Point n° 2.2 « Désignation de trois représentants BIATSS du conseil de gestion des Presses Universitaires de Franche Comte (PUFC) »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 3
Membres présents : 18 Membres représentés 12 Total : 30	Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0

VU les statuts des PUFC du 2 juillet 2013

L'article 22 des statuts des PUFC prévoit que son conseil de gestion comprenne trois personnels BIATSS dont les fonctions relèvent des métiers de la chaîne du livre, en activité dans des composantes et services communs de l'université autre que les PUFC, et désignés par le conseil d'administration de l'université après un appel à candidature. La direction générale des services a reçu quatre candidatures dans les délais imposés.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration désignent Mme Françoise CHAMBEFORT, M. Thomas DANDLIN et M. Christian VIERON-LEPOUTRE pour siéger au conseil de gestion des PUFC.

Besançon, le 25 octobre 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

Thierry CAMUS

